

1. LETTRE D'INFORMATION AU BAILLEUR OU AU SYNDIC

À envoyer par lettre recommandée avec avis de réception, avant le dépôt de la demande d'immatriculation ou de transfert du siège.

[Nom, prénom]

[Adresse du logement]

À l'attention de [nom du bailleur / du syndic de copropriété]

[Adresse]

[Ville], le [date]

Objet : information relative à l'installation du siège social d'une société dans mon logement

[Madame / Monsieur],

En ma qualité de [gérant(e) / président(e)] de la société [dénomination sociale], [forme juridique] [en cours de constitution / immatriculée sous le numéro [SIREN]], je vous informe de mon intention d'installer le siège social de cette société dans le logement que j'occupe à titre de résidence principale, situé [adresse], en application de l'article L123-11-1 du Code de commerce.

Cette domiciliation est administrative : elle sert d'adresse au courrier et aux formalités de la société. Elle ne s'accompagne d'aucune réception de clientèle ni d'aucun stockage de marchandises dans le logement, qui conserve sa destination d'habitation.

Je vous prie d'agréer, [Madame / Monsieur], l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature]

2. AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE

Utile lorsque le bail limite l'usage du logement à l'habitation, ou lorsqu'une banque ou un organisme demande l'accord écrit du propriétaire.

Je soussigné(e) [Madame / Monsieur] [nom, prénom], demeurant [adresse], [propriétaire / représentant la société propriétaire [dénomination]] du logement situé [adresse du logement], donné à bail à [nom, prénom du locataire] par contrat du [date],

autorise :

[nom, prénom du locataire], agissant en qualité de [gérant(e) / président(e)] de la société [dénomination sociale], à fixer le siège social de cette société à l'adresse du logement mentionné ci-dessus, à compter du [date] et [pour la durée du bail en cours / jusqu'au [date]].

Cette autorisation porte sur la seule domiciliation du siège. Elle n'autorise ni la réception de clientèle, ni le stockage de marchandises, ni la transformation du logement en local professionnel, et n'emporte pas application du statut des baux commerciaux. [Conditions particulières éventuelles.]

Fait à [ville], le [date], en deux exemplaires.

Signature du propriétaire

(précédée de la mention « bon pour autorisation de domiciliation »)

Modèle indicatif proposé par centre-affaires-92.fr, à adapter à votre situation. Les passages entre crochets sont à compléter ou à supprimer. En cas de doute sur votre bail ou votre règlement de copropriété, faites-le vérifier par un professionnel.